



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **24 avril 2023, à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Propriété située au 17721, rue Victor, secteur de Saint-Janvier (2023-019) :**

Afin de permettre l'implantation d'une nouvelle habitation résidentielle, de type multiplex isolé constitué de six (6) logements avec un escalier extérieur situé en marge latérale gauche ayant une projection par rapport au corps du bâtiment principal de 2,0 mètres, alors que le règlement exige une projection maximale de 1,5 mètres par rapport au corps du bâtiment principal pour tout escalier extérieur ouvert donnant accès à un plancher, une partie de plancher ou un palier situé à plus de 2 mètres au-dessus du niveau du sol.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 4 avril 2023

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate